



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
mairie@pomponne.org

## Conseil Municipal Du 16 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le seize février à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est  
réuni, dans la salle Simon Arnould, sous la présidence de  
Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27  
Date convocation : 10 février 2023  
Présents : 20  
Votants : 26

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint  
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Ngoc Loi TRAN, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BÉDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

### ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Jean-Marc SIOZAC a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2023-02 : DEPLOIEMENT ET MODERNISATION DE LA VIDEOPROTECTION 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE ET DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023.**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, ses articles L.2121-29, L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35,

VU la circulaire préfectorale du 6 octobre 2022, fixant les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023,

**CONSIDERANT** le rapport de présentation du projet de modernisation du système de vidéoprotection de Pomponne - 2023,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20230216-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

**ENTENDU** l'exposé de Madame Fanny BILLY, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité et à la Prévention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'ensemble de l'opération de modification du système de vidéoprotection présentée pour un montant total de **76 734,67 € HT soit 92 081,60 € TTC**, selon les modalités ci-après :

**Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :**

<b>Montant HT</b>	<b>76 734,67 €</b>
<b>TVA 20 % :</b>	<b>15 346,93 €</b>
<b>Total TTC :</b>	<b>92 081,60 €</b>

**Le financement de cette opération serait le suivant :**

<b>Etat</b> , DETR 2023, Catégorie 5, création et extension de système de vidéoprotection,	<b>38 367,34 €</b>
<b>Région</b> , Bouclier de Sécurité,	<b>23 020,40 €</b>
<b>Total Subventions :</b>	<b>61 387,74 €</b>

<b>Reste à charge HT de la commune :</b>	<b>15 346,93 €</b>
<b>TVA 20 % à provisionner :</b>	<b>15 346,93 €</b>
<b>Total TTC à charge de la commune :</b>	<b>30 693,86 €</b>

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune, les éléments ci-dessus,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers de demande de subvention susmentionnés,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) auprès de l'état,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention au titre du bouclier de sécurité auprès de la Région Ile-de-France,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire au financement et à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 16 février 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20230216-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023